

***Obligations et responsabilités des
employeurs et des médecins du
travail lors de l'utilisation de produits
ACD et CMR***

www.ast67.org

www.cram-alsace-moselle.fr



Objet du dossier

- A l'attention des employeurs, des médecins du travail
- Outil pratique
- Rappel des obligations et responsabilités réglementaires en matière d'utilisation de produits ACD/CMR

Obligations de l'employeur

- Évaluation des risques
- Mesurage
- Prévention (principes généraux et cas particuliers des femmes enceintes)
- Traçabilité (liste actualisée, fiche et attestation d'exposition)
- Surveillance médicale renforcée

Obligations du Médecin du Travail

- Connaissance des risques
- Surveillance médicale renforcée
- Conseil et information, formation
- Cas particulier : fertilité, grossesse et allaitement
- Suivi post-professionnel
- Maladies à caractère professionnel ;
CRRMP

Classification et étiquetage

- Classification CEE
- Classification du CIRC
- Étiquetage et phrases de risque
- VLEP réglementaires/ VLEP indicatives

Dossier pratique

- Lettres-type
- Modèle de fiche d'exposition
- Modèle d'attestation d'exposition

Dans le futur...

- Lettres pour d'autres professions :
 - Garagistes
 - Métiers de l'impression

remerciements

- M. Brom, V. Chaigneau, P. Gehin, V. Gutenberg, A. Henni, M. Heugel, C. Martin, M. Ourliac, M. Reuter, M. Ringenbach, V. Robé, V. Schach, C. Simon, J.C. Stempfer, N. Thomann, F. Treser
- ACST, AST 67, SIST Colmar, CRAMAM, Inspection médicale du travail, Service médical autonome